

Intervention de Michel LIEBGOTT lors de la discussion générale PPL UMP/Travail Dominical

Mardi 07 Juillet 2009

M. le président. La parole est à M. Michel Liebgott.

M. Michel Liebgott. Mes chers collègues, il y avait tout à l'heure un ancien et un nouveau ministre, et nous n'étions pas forcément dépaysés. Je fais référence à des déclarations faites il y a un certain temps par M. Xavier Bertrand, qui préconisait que les crèches soient ouvertes sept jours sur sept.

Monsieur le ministre, je ne peux pas ne pas faire le rapprochement avec la loi que vous souhaitiez nous voir adopter sur le service minimum à l'école. En réalité, nous en revenons toujours à peu près au même problème. Il faut que les gens puissent travailler à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils travaillent, et la société, autrement dit le contribuable, doit s'adapter.

En tant que frontalier, je peux confirmer ici que, heureusement pour nous, en Lorraine, nombre de frontaliers travaillent au Luxembourg. Les conditions de travail n'y sont pas toujours extraordinaires. Les gens sont obligés de travailler la nuit, ils partent très tôt le matin et les enfants partent seuls à l'école. Le soir, en cas d'horaires inversés, lorsque les enfants reviennent, les parents ne sont pas disponibles.

En imposant, et notamment le travail du dimanche, vous supprimez le seul jour où, parfois, parents et enfants peuvent se rencontrer. C'est notamment le cas des familles monoparentales. Je rappelle que 75 000 personnes travaillent au Luxembourg. Or il n'y a pas que des cadres parmi elles, et les personnes les plus défavorisées, aujourd'hui, n'ont pas d'autre solution que d'y travailler et de se débrouiller comme elles le peuvent pour survivre et s'occuper de leurs enfants. Il ne faut donc pas plus s'étonner que 85 % des Français soient pour le maintien du repos dominical, *a fortiori* dans des secteurs où ceux qui cherchent un emploi sont contraints de travailler dans les pires conditions.

En tant que Mosellan, je soutiens Armand Jung qui a été assez complet sur le sujet. Cela étant, je souhaite corriger les déclarations que vous avez faites, monsieur le ministre. Vous avez indiqué que l'exception dont bénéficie notre région pouvait être justifiée, notamment en matière d'usage religieux, parce qu'il y avait une pression plus forte en Alsace-Moselle que sur le reste du territoire. Mais ce n'est pas spécifiquement un problème religieux. Certes, on peut estimer que les gens ont le droit de pratiquer leur culte le dimanche. C'est tout à fait respectable. Or s'ils travaillent, ils ne pourront pas le faire. Cela étant, si nous nous battons tant pour la législation d'Alsace et de Moselle, c'est parce qu'elle présente des avantages, des progrès que l'on ne retrouve pas dans la législation française nationale.

Plutôt que de déréguler ou de réduire les avantages des législations locales – jusqu'à les supprimer –, nous souhaiterions qu'elles soient étendues. Les exemples sont nombreux.

Nous avons été adeptes, à une certaine époque, de la mise en œuvre du RMI, remplacé par le RSA avec les difficultés que l'on connaît, qui constituait un incontestable progrès. En Alsace-Moselle, le revenu minimum d'existence existe

depuis Bismarck.

M. Jean-Pierre Brard. Pas de nostalgie vis-à-vis de Bismarck, quand même !

M. Michel Liebgott. Il est appliqué dans les collectivités locales où il n'y a donc jamais eu de véritables déshérités. C'est une obligation pour les collectivités que d'aider les plus défavorisés.

De même, Armand Jung l'a rappelé, la faillite personnelle existait chez nous bien avant d'être étendue à l'ensemble du territoire. Le régime local d'assurance maladie est aujourd'hui équilibré, avec des cotisations de 1,6 %. Pourquoi, au lieu de le supprimer, ne pas étendre ce régime ? Si, aujourd'hui, vous avez une coalition des députés d'Alsace et de Moselle, ce n'est pas pour faire reculer le système, mais pour le faire progresser en intégrant les dispositions les plus favorables. C'est une conception de société.

Avec M. Bertrand, vous êtes d'accord sur le fait qu'il faut travailler plus pour gagner plus. Vous oubliez que ce sont en général les plus défavorisés qui font les efforts les plus pour obtenir des gains très faibles. C'est rigoureux en bourse que l'on gagne de l'argent, pas en faisant quelques heures supplémentaires !

Nous sommes plutôt pour le modèle rhénan, c'est-à-dire un vrai modèle de développement qui profite à tous.

M. Jean-Pierre Brard. C'est comme le capitalisme rhénan décrit par Marx, auquel étaient si attachés les sociaux-démocrates avant Bad Godesberg !

M. Michel Liebgott. Aujourd'hui, les Allemands sont opposés au travail le dimanche, contrairement au modèle thatchérien, modèle ultra libéral, qui s'est généralisé et dont vous vous inspirez abondamment.

M. Philippe Plisson. C'est dépassé ! Ce modèle a failli !

M. Michel Liebgott. À ce jour, au Royaume-Uni, 60 % de la population estime qu'il est normal de travailler le dimanche. C'est cela qui est insidieux dans votre proposition de loi. Au-delà du texte, on va se faire à l'idée qu'il faut travailler tous les jours et, pourquoi pas, nuit et jour !

De même que j'ai évoqué ma position de frontalier et de Mosellan, je veux dire un mot de ma position de parlementaire d'une région industrielle. Aujourd'hui, nombre de salariés y travaillent le dimanche. C'est vrai notamment dans la sidérurgie et la métallurgie, pour une raison simple : il n'y a pas d'autre solution, car les équipements doivent continuer à tourner. Lorsqu'il y a obligation, comme pour les services de soins, on ne se pose pas la question. Par conséquent, le travail du dimanche va de soi. Il serait même condamnable, dans ce cas, de ne pas travailler le dimanche, car ce serait de la non-assistance à personne en danger. Il en va de même pour l'industrie, qui ne pourrait être compétitive sans le travail du dimanche.

Mais pourquoi vouloir à tout prix l'étendre à des secteurs où ce n'est pas une obligation ? En l'occurrence, nous ne vous comprenons plus, à moins que vous ne soyez motivés par des raisons purement idéologiques et totalement déconnectées de la réalité, au point d'en devenir ridicules. On va faire travailler des gens le dimanche, ce sera du travail subi ; on va leur faire faire des heures supplémentaires, qu'ils n'auront pas forcément voulues, et l'État paiera pour exonérer ces heures. Dans le même

temps, chez le sous-traitant de l'usine sidérurgique, on financera du chômage partiel !

M. Jean Mallot. C'est ridicule !

M. Michel Liebgott. Voilà le système, ridicule, auquel on aboutit : on paie des impôts pour financer à la fois les heures supplémentaires des uns, ceux qui travaillent le dimanche, et le chômage partiel des autres ! Où allons-nous ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Nous sommes dans un système qui n'a plus aucune cohérence, sauf s'il s'agit de rester fidèle à une certaine idéologie, définie au sommet de l'État par le Président de la République, lequel croit, certains gagnant plus en travaillant plus, que cela peut être le cas pour tous ! La plupart essaient seulement de survivre ou de faire vivre une famille.

Par ailleurs, vous êtes toujours dans la logique selon laquelle il suffit que le libéralisme s'impose, sans régulation aucune, pour que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. Comme le disait Guizot : « Enrichissez-vous » ! Mais ce n'est pas si simple.

En tant que frontalier, Mosellan et parlementaire d'une région industrielle, je suis donc opposé à ce dispositif que j'estime ridicule. Enfin, il me paraît incohérent sur le plan éthique, sur le plan de la morale.

Je suis maire, comme sans doute beaucoup d'entre vous, d'une commune où il y a une zone urbaine sensible, et où un certain nombre de jeunes, surtout dans cette période estivale, sont relativement oisifs. Leur activité, la semaine, c'est souvent de se retrouver dans les centres commerciaux. Vous me direz que le dimanche, ils ont déjà la possibilité de se retrouver dans un lieu de restauration rapide : vous voyez à quelle enseigne je fais allusion. Mais, avec votre système, vous allez leur proposer, tout simplement, de passer un jour de plus dans le centre commercial.

M. Nicolas Dupont-Aignan. C'est bien triste ! Voilà le modèle de société qu'on leur propose !

M. Marcel Rogemont. Ça évite de payer des éducateurs !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Quelle régression !

M. Michel Liebgott. Voilà ce que c'est, aujourd'hui, la vie d'un jeune dans une ville de dimension moyenne. Je trouve cela lamentable, et ce d'autant plus que nous leur proposons beaucoup d'autres occupations – sportives, associatives, culturelles –, qui en font de vrais citoyens, des citoyens avertis, engagés, des citoyens qui échangent, et qui reviennent à la maison avec des choses à raconter, qui sont porteurs d'une vie sociale, d'une vie familiale, qui se socialisent, d'une certaine manière.

On ne se socialise pas en arpentant à longueur de journée les rayons d'un hypermarché. Car ces rayons, d'un jour à l'autre, ne se modifient pas, si ce n'est par quelques promotions faites pour que le gamin soit amené à consommer un peu plus et à mettre un peu plus dans le pétrin ses parents, lesquels n'en peuvent plus, parce que cela coûte évidemment de l'argent. Aller dans un supermarché, à côté d'un lieu de restauration rapide, cela coûte plus cher que d'aller jouer au foot. On peut éventuellement avoir à payer une licence, ou un équipement, mais souvent les collectivités locales font l'effort nécessaire.

Bref, sur le plan éthique, sur le plan de la morale, vous êtes complètement à côté de vos pompes, indépendamment de tous les autres inconvénients de ce texte.
(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)